



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Direction des Territoires

Unité Territoriale : Bessèges
Service Territorial : Cèze-Garrigues
Adresse : 1259, Rue Victor Hugo - 30160 Bessèges
Téléphone : 04 66 25 03 65
E-mail : ut-besseges.adpr@gard.fr
Affaire suivie par : MARCATO_B
Numéro de l'acte : CC 21 BE 311

ARRIVÉE LE
03 JAN. 2022
MAIRIE D'EUZET

**Accord d'ouverture de chantier courant :
pose transfo**

Commune(s) : Euzet
RD : 30 D0981
PR : 12+600 à 12+900
Dates : 28/02/2022 - 04/03/2022

La Présidente du Conseil départemental du Gard,

- Vu l'arrêté de police de circulation pour les chantiers courants n°2007.002/DEEG/SES du 21/05/2007,
- Vu l'arrêté en vigueur de la Présidente du Conseil départemental du Gard portant délégation de signature,
- Vu la circulaire sur l'exploitation sous chantier n°96-14 du 06/02/1996,
- Vu la permission de voirie numéro PV 21 BE 150,
- Vu la déclaration d'ouverture de chantier reçue le 23/12/2021 de l'entreprise Ets VALETTE.

Atteste

L'ouverture du chantier décrit dans la demande est ACCORDEE. Le chantier peut être réalisé entre le 28/02/2022 et le 04/03/2022 sous les réserves et conditions particulières ci-après :
La signalisation sera conforme au CF24 du manuel de chef de chantier.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que la signalisation temporaire qu'il met en place ne doit pas constituer des obstacles dangereux pour l'usager (lestages avec des pierres, des blocs béton, supports et profilés non normalisés pour la signalisation, etc...).

Fait à Bessèges, le 28/12/2021

La Présidente,
pour la Présidente et par délégation,
le Chef de Service Territorial

Fabien COIN

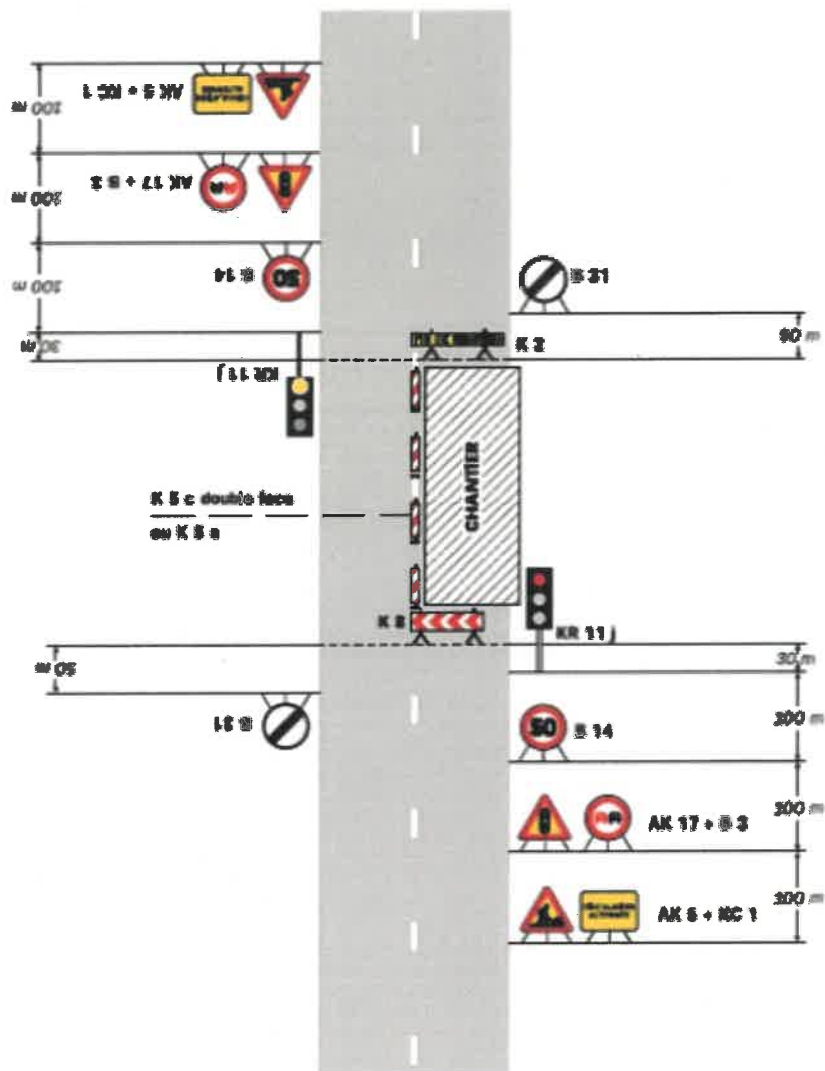
Diffusions :
• Ets VALETTE
• UT Bessèges
• Mairie Euzet

Chantiers fixes

CF24

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée
Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité nocturne.
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être installé entre les panneaux AK 5 et AK 17.